

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du 12 mars 2024**

Délibération n° 7/2024

**Établissement du Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**

Lancement de l'instruction du projet de ZMEL de Porquerolles

Le projet de mise en place d'une nouvelle organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles, par la mise en place d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL), vise à prévenir la dégradation des habitats naturels marins par l'action mécanique répétée des ancres et des chaînes des navires au mouillage et à restaurer ces habitats.

Au titre du 5° du II de l'article R331-23 CE, le Conseil d'administration délibère sur les travaux ou mesures permettant de restaurer des écosystèmes dégradés ou de prévenir une évolution préjudiciable des milieux naturels dans le cœur du parc national.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros approuve le lancement de l'instruction administrative du projet de ZMEL de Porquerolles et autorise le Directeur à solliciter les avis et autorisations nécessaires.

Le projet final, après éventuels ajustements dictés par l'instruction administrative, l'enquête publique et l'avis formel du Conseil scientifique du Parc national, sera soumis à nouveau au Conseil d'administration avant l'engagement des travaux.

La Présidente du Conseil d'administration,



Isabelle MONFORT